



INTERCO
SPP

Monsieur le Président, Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs.

En ouverture de cette séance du CTP de la DFPE, la **Cfdt** tient à exprimer sa satisfaction pour la mise en œuvre du principe du temps minimum passé dans l'échelon, nouvelle règle qui correspond à une revendication forte de notre syndicat.

La réforme de la catégorie B, attendue par les assistants sociaux éducatifs et les éducateurs de jeunes enfants, va améliorer leur déroulement de carrière, même si nous considérons que cette réforme n'est pas parfaite. Sur ce sujet, la **Cfdt** choisit de regarder le verre à moitié plein... et continuera à réclamer l'accès à la catégorie A pour tous ces professionnels.

Par ailleurs, la **Cfdt** prend note de l'effort effectué par la Ville sur les taux de promotions concentrés en direction des professions féminines de la DFPE. Toutefois, elle maintient sa revendication du 100% promouvables/promus pour la prochaine campagne.

La **Cfdt** profite de cette instance pour remercier le responsable du pôle formation pour nous avoir donné la possibilité d'assister, en qualité d'observateur, aux oraux des tests organisés dans le cadre du dispositif "Emplois Tremplins". Notre organisation syndicale tient à signaler que tout c'est déroulé dans la normalité.

De plus, avant d'aborder les points à l'ordre du jour, la **Cfdt** rappelle aux organisateurs de cette instance que le nombre de sujets traités demeure trop important. Ce qui nous conduit à décrocher avant la fin de la séance. Un type d'organisation préjudiciable car certain thème tel que « l'accueil des enfants en situation de handicap » prévu en fin de CTP sera abordé rapidement et avec un manque de concentration.

La DFPE dit vouloir engager une politique volontariste en faveur des enfants et des agents en situation de handicap pour l'année 2013. Pour la **Cfdt** il est essentiel que la Direction se donne tous les moyens de la réussite en commençant par mettre ce sujet au centre de ses préoccupations.

La **Cfdt** approuve le report du passage pour avis du nouveau schéma directeur de PMI. En effet, nous considérons que deux réunions avec les organisations syndicales sont largement insuffisantes face à l'ampleur des réformes envisagées.

Les trois réunions doivent permettre:

- D'une part de préciser l'organisation et d'élargir la réflexion sur le maintien des trois territoires de périnatalité proposés par la **Cfdt** (avec l'articulation des sept territoires parisiens, pour une organisation efficiente du travail des sages-femmes).
- D'autre part de clarifier le nouveau dispositif d'encadrement et d'associer tous les professionnels concernés.



Depuis l'étude Cekoia (dont les organisations syndicales et certains corps de métiers ont été exclus), il était temps d'associer les différents acteurs. Ce nouveau schéma directeur doit garantir aux usagers des prestations de qualité et ne s'accommode d'aucun "bricolage".

Pour la **Cfdt**, la formation reste un levier essentiel pour tous parcours professionnels. Le budget alloué au plan de formation 2013 est en augmentation et de nouvelles rubriques voient le jour. De plus, la formation HACCP va être dispensée aux (ASIC, CUI et contrats d'avenir).

Cependant, un gros effort reste à faire pour augmenter considérablement le nombre de bourses d'élèves, notamment pour les auxiliaires de puériculture qui souhaitent devenir infirmière ou éducateur de jeunes enfants, d'autant que pour ce dernier le recrutement et la fidélisation pose problème depuis plusieurs années.

La **Cfdt** prend note que sa revendication concernant l'accès des EJE au réseau de formateurs pour dispenser la formation « Eveil du tout petit » prendra effet en 2013. Les EJE attendent avec impatience cette nouvelle possibilité qui vise à reconnaître leurs compétences.

Actuellement, de plus en plus d'agents s'orientent vers la VAE mais rapidement un certain nombre d'entre eux rencontrent des difficultés pour conceptualiser et rédiger leurs écrits. A ce jour, 24 heures d'accompagnement sont proposées par la Ville. Un nombre d'heures, quoique supérieur aux textes réglementaires, reste insuffisant. La **Cfdt** demande donc que ce quota soit revu à la hausse afin d'augmenter les chances de réussite.

Eu égard aux avancées contenues dans ce plan de formation la **Cfdt** votera POUR.

Concernant la consultation "Paris et Moi" faite auprès des agents de la DFPE et qui met en exergue un taux de participation moyen, une satisfaction mitigée concernant la reconnaissance du travail et les perspectives d'évolutions professionnelles.

La **Cfdt** y constate des points négatifs tel que:

La perte d'autonomie qui a une incidence sur la créativité et une rémunération insuffisante, syndrome caractéristique d'une perte de motivation. Problème que la direction doit résoudre.

Enfin, les états généraux de l'égalité filles/garçons, où la **Cfdt** était présente, ont démontré l'importance pour la DFPE d'intégrer aux formations proposées des espaces de réflexions afin de lutter contre les stéréotypes et prévenir les comportements sexistes.

La **Cfdt** soutiendra les projets à condition qu'ils associent tous les personnels des EPE autrement que par un questionnaire en direction des responsables.

Par ailleurs, notre organisation syndicale propose que soit offert à chaque professionnel de la Petite Enfance le guide « de ressources pour les actions d'éducation à l'égalité filles/garçon » dont l'objectif est de susciter une réflexion partagée et de proposer une démarche d'action commune afin d'agir au quotidien pour l'égalité. En effet, il sera un outil précieux pour les équipes éducatives qui se mobiliseront et débattront sur ce sujet.

Pour conclure sur ce sujet, certes la diffusion de ce guide aura un coût, mais l'enjeu sociétal implique de semer avant de récolter.

Merci de votre attention



INTERCO
SPP

Monsieur le Président, Madame la Directrice, Mesdames, Messieurs.

En ouverture de cette séance du CTP de la DFPE, la **Cfdt** tient à exprimer sa satisfaction pour la mise en œuvre du principe du temps minimum passé dans l'échelon, nouvelle règle qui correspond à une revendication forte de notre syndicat.

La réforme de la catégorie B, attendue par les assistants sociaux éducatifs et les éducateurs de jeunes enfants, va améliorer leur déroulement de carrière, même si nous considérons que cette réforme n'est pas parfaite. Sur ce sujet, la **Cfdt** choisit de regarder le verre à moitié plein... et continuera à réclamer l'accès à la catégorie A pour tous ces professionnels.

Par ailleurs, la **Cfdt** prend note de l'effort effectué par la Ville sur les taux de promotions concentrés en direction des professions féminines de la DFPE. Toutefois, elle maintient sa revendication du 100% promouvables/promus pour la prochaine campagne.

La **Cfdt** profite de cette instance pour remercier le responsable du pôle formation pour nous avoir donné la possibilité d'assister, en qualité d'observateur, aux oraux des tests organisés dans le cadre du dispositif "Emplois Tremplins". Notre organisation syndicale tient à signaler que tout c'est déroulé dans la normalité.

De plus, avant d'aborder les points à l'ordre du jour, la **Cfdt** rappelle aux organisateurs de cette instance que le nombre de sujets traités demeure trop important. Ce qui nous conduit à décrocher avant la fin de la séance. Un type d'organisation préjudiciable car certain thème tel que « l'accueil des enfants en situation de handicap » prévu en fin de CTP sera abordé rapidement et avec un manque de concentration.

La DFPE dit vouloir engager une politique volontariste en faveur des enfants et des agents en situation de handicap pour l'année 2013. Pour la **Cfdt** il est essentiel que la Direction se donne tous les moyens de la réussite en commençant par mettre ce sujet au centre de ses préoccupations.

La **Cfdt** approuve le report du passage pour avis du nouveau schéma directeur de PMI. En effet, nous considérons que deux réunions avec les organisations syndicales sont largement insuffisantes face à l'ampleur des réformes envisagées.

Les trois réunions doivent permettre:

- D'une part de préciser l'organisation et d'élargir la réflexion sur le maintien des trois territoires de périnatalité proposés par la **Cfdt** (avec l'articulation des sept territoires parisiens, pour une organisation efficiente du travail des sages-femmes).
- D'autre part de clarifier le nouveau dispositif d'encadrement et d'associer tous les professionnels concernés.



Depuis l'étude Cekoia (dont les organisations syndicales et certains corps de métiers ont été exclus), il était temps d'associer les différents acteurs. Ce nouveau schéma directeur doit garantir aux usagers des prestations de qualité et ne s'accommode d'aucun "bricolage".

Pour la **Cfdt**, la formation reste un levier essentiel pour tous parcours professionnels. Le budget alloué au plan de formation 2013 est en augmentation et de nouvelles rubriques voient le jour. De plus, la formation HACCP va être dispensée aux (ASIC, CUI et contrats d'avenir).

Cependant, un gros effort reste à faire pour augmenter considérablement le nombre de bourses d'élèves, notamment pour les auxiliaires de puériculture qui souhaitent devenir infirmière ou éducateur de jeunes enfants, d'autant que pour ce dernier le recrutement et la fidélisation pose problème depuis plusieurs années.

La **Cfdt** prend note que sa revendication concernant l'accès des EJE au réseau de formateurs pour dispenser la formation « Eveil du tout petit » prendra effet en 2013. Les EJE attendent avec impatience cette nouvelle possibilité qui vise à reconnaître leurs compétences.

Actuellement, de plus en plus d'agents s'orientent vers la VAE mais rapidement un certain nombre d'entre eux rencontrent des difficultés pour conceptualiser et rédiger leurs écrits. A ce jour, 24 heures d'accompagnement sont proposées par la Ville. Un nombre d'heures, quoique supérieur aux textes réglementaires, reste insuffisant. La **Cfdt** demande donc que ce quota soit revu à la hausse afin d'augmenter les chances de réussite.

Eu égard aux avancées contenues dans ce plan de formation la **Cfdt** votera POUR.

Concernant la consultation "Paris et Moi" faite auprès des agents de la DFPE et qui met en exergue un taux de participation moyen, une satisfaction mitigée concernant la reconnaissance du travail et les perspectives d'évolutions professionnelles.

La **Cfdt** y constate des points négatifs tel que:

La perte d'autonomie qui a une incidence sur la créativité et une rémunération insuffisante, syndrome caractéristique d'une perte de motivation. Problème que la direction doit résoudre.

Enfin, les états généraux de l'égalité filles/garçons, où la **Cfdt** était présente, ont démontré l'importance pour la DFPE d'intégrer aux formations proposées des espaces de réflexions afin de lutter contre les stéréotypes et prévenir les comportements sexistes.

La **Cfdt** soutiendra les projets à condition qu'ils associent tous les personnels des EPE autrement que par un questionnaire en direction des responsables.

Par ailleurs, notre organisation syndicale propose que soit offert à chaque professionnel de la Petite Enfance le guide « de ressources pour les actions d'éducation à l'égalité filles/garçon » dont l'objectif est de susciter une réflexion partagée et de proposer une démarche d'action commune afin d'agir au quotidien pour l'égalité. En effet, il sera un outil précieux pour les équipes éducatives qui se mobiliseront et débattront sur ce sujet.

Pour conclure sur ce sujet, certes la diffusion de ce guide aura un coût, mais l'enjeu sociétal implique de semer avant de récolter.

Merci de votre attention